



## CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 07 décembre 2023

Le 7 décembre 2023 à 18 h 47, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 1<sup>er</sup> décembre 2023 se sont réunis dans la salle des mariages à la Mairie Principale du Point du Jour du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

### COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil

Désignation d'un secrétaire de séance

Appel nominal

**PRÉSIDENTE** : Madame Nadine GEORGEL

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Sophia POPOFF

**PRÉSENTS** : M. ARTIGNY, Mme BENCHARAA, Mme BUFFLIER, M. CARRY, M. CUCHERAT, M. DEBRAY, Mme DUARTE, M. DURAND, Mme FRANCHET, Mme GEORGEL, M. GAIDIOZ, M. GLEIZAL, Mme GOUJON, M. HUSSON, M. MERLINC, Mme PERRIN, Mme POPOFF, M. THEVENIEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DRAILLARD (pouvoir à M. DEBRAY), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme BUFFLIER), Mme HERITIER (pouvoir à Mme PERRIN), Mme PROST (pouvoir à Mme BENCHARAA).

**ABSENT NON EXCUSÉ** : M. CUILLERON.

**Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.**

**Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance**

*Madame POPOFF procède à l'appel nominal.*

## **Hommage à M. Gérard COLLOMB**

Nadine GEORGEL : Bonsoir à toutes et tous et bienvenue à ce dernier conseil de la fin d'année 2023 qui prend un format un peu particulier puisqu'il se tient à la mairie Locard. Le choix de le faire ici a été motivé par le souhait de rendre hommage à Gérard COLLOMB au plus près des habitants du 5<sup>e</sup> et d'une manière conviviale puisque nous terminerons ce conseil d'arrondissement par un verre de la mémoire.

En ce temps d'hommage, nos pensées vont également aux proches de Jean-Yves SÉCHERESSE durement éprouvés par sa disparition en novembre dernier. Je vais débiter ce temps d'hommage puis nous entendrons les prises de parole des groupes Pour Lyon avec Yann CUCHERAT, Lyon en Commun avec Tristan DEBRAY, le groupe Progressistes et Républicains, avec Laurence BUFFLIER et le groupe Les Écologistes avec Bertrand ARTIGNY. Ensuite, nous concluons par une minute de silence.

Agrégé de lettres classiques, doté d'une gouaille unique, ministre d'État attaché à ses origines populaires, bâtisseur tant de la skyline de la Part-Dieu que de neuf bibliothèques de quartiers, sensible et rugueux, homme de conviction et stratège politique, socialiste, macroniste, mais surtout collombiste, Gérard COLLOMB était tout cela. Les nombreux hommages à l'Hôtel de Ville, à la Métropole ou à la primatiale Saint-Jean, notamment, ont souligné la complexité de l'homme, la diversité de ses réalisations et son lien si intense avec Lyon, ses habitantes et ses habitants.

Cet attachement, pour ne pas dire cette affection, Gérard COLLOMB l'a également noué avec de nombreux compagnons de route et certains et certaines sont ici ce soir. Parmi eux, nous avons une pensée particulière pour Jean-Yves SÉCHERESSE, qui nous a également quittés ces dernières semaines. Gérard COLLOMB et Jean-Yves SÉCHERESSE avaient en commun leur profession d'enseignant, leur engagement d'élus à la Ville de Lyon. Tous deux étaient également hommes de contrastes. En effet, combien d'adjoints à la Sécurité sont également, comme Jean-Yves SÉCHERESSE, auteur d'ouvrages tels que Pop Music, un abécédaire politique.

Sans surprise, l'héritage de Gérard COLLOMB est hétérogène. Que l'on s'en revendique, qu'on le dénonce ou qu'il devienne objet de réflexion, son legs est omniprésent tant dans nos vies de Lyonnaises et de Lyonnais que dans nos actions d'élus.

En ce sens, Gérard COLLOMB nous invite à garder à l'esprit le conseil de Sénèque qu'il aimait citer : « Le passé doit conseiller l'avenir. » Merci, Monsieur COLLOMB, merci Monsieur SÉCHERESSE, les Lyonnaises et les Lyonnais ne vous oublieront pas.

Jean-Dominique DURAND : Tout d'abord, je voudrais remercier mon ami Yann CUCHERAT de me faire l'honneur de me déléguer pour rendre cet hommage.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Lyon est en deuil. Je crois pouvoir dire que tous, amis, disciples, opposants, compagnons de route – expression que vous avez utilisée, Madame la Maire –, nous sommes en deuil, tant Gérard COLLOMB, décédé le 25 novembre, a incarné notre ville pendant près de 20 ans. Pour beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais, il restera pour longtemps Monsieur le Maire par excellence.

Gérard COLLOMB fut un maire immense, qui a transformé notre ville. Ce soir, je ne veux pas évoquer l'ensemble de sa politique municipale et métropolitaine, qui a permis de faire de Lyon une ville toujours plus belle, plus attrayante, plus conviviale, plus puissante sur le plan économique, tout en étant très attentif à la place de l'humain dans la cité. Personnalité d'une envergure exceptionnelle, d'une immense culture, il aimait Lyon, il aimait les Lyonnaises et les Lyonnais, il aimait les gens, il aimait être arrêté dans la rue par les simples citoyens pour parler de la ville ou simplement s'intéresser à leurs problèmes quotidiens.

Il fut un élu aussi visionnaire que proche de ses concitoyens. Il a voulu faire de Lyon et de sa métropole, une référence au plan international. Une boussole le guidait : l'esprit de progrès qui doit permettre d'améliorer la vie de chaque habitant. Il pensait qu'il fallait partir du réel pour aller vers l'idéal, et l'idéal de Gérard COLLOMB était le progrès social. Héritier de Saint-Simon, il était convaincu qu'il faut produire des richesses pour pouvoir les redistribuer. Pour y parvenir, il avait une méthode qu'il a théorisée comme étant le modèle lyonnais : le pragmatisme au service de l'intérêt général, le dépassement politique pour réunir ensemble, l'humanisme pour ne jamais perdre de vue l'essentiel dans l'action politique, c'est-à-dire la personne humaine, et aussi la notion de territoire fait d'une histoire, de traditions, de femmes et d'hommes qui le font vivre.

Il se situait à la confluence de deux courants de pensée qui ont particulièrement comptés pour lui : le socialisme de JAURÈS et le personnalisme de MOUNIER, transmis par l'un de ses professeurs du lycée du Parc, le philosophe Jean LACROIX.

Je souhaite m'arrêter plus particulièrement sur deux aspects caractéristiques de notre arrondissement qu'il affectionnait particulièrement, au point de choisir d'y vivre avec sa famille : le dialogue avec les religions, notre arrondissement comprenant la mythique « colline qui prie », et le patrimoine, notre arrondissement étant, comme site de naissance de Lugdunum, d'une richesse patrimoniale exceptionnelle, reconnue par l'Unesco.

Réalisant une synthèse fructueuse entre l'humanisme laïc et l'humanisme chrétien, Gérard COLLOMB portait un grand intérêt aux questions spirituelles. Il reconnaissait l'importance de la place des familles spirituelles dans la société, du dialogue interreligieux. Il a fait vivre une laïcité qui n'est pas d'ignorance, encore moins d'hostilité, mais de compréhension et de connaissance de l'altérité, une laïcité qui rassemble autour des valeurs républicaines, une laïcité lyonnaise, fidèle aux traditions de notre Cité, une laïcité qui relève du modèle lyonnais qui lui était si cher. En cela, il se montrait fidèle au message que le Veilleur de Pierre nous transmet place Bellecour. Il nous rappelle avec Louis ARAGON, le sacrifice dans une même communion pour la liberté et le respect de toutes les croyances, de « Celui qui croyait au Ciel » et de « Celui qui n'y croyait pas ».

L'année même de sa première élection en 2001, il décida de perpétuer — au grand dam de certains élus de sa majorité — la tradition du Vœu des Échevins à Fourvière en se rendant à la messe dans la basilique. En 2002, au lendemain d'un incendie criminel contre la synagogue de la Duchère, il créa le Groupe Concorde et Solidarité avec les responsables de toutes les religions présentes à Lyon, dans le but de travailler ensemble, et avec l'autorité municipale, pour résoudre les problèmes et les tensions lorsqu'ils surgissent. Avec Gérard COLLOMB, Lyon, marquée par une longue tradition d'humanisme, a fait vivre une laïcité qui est une culture du dialogue, autour de laquelle se retrouvent dans un souci commun de vivre ensemble, responsables religieux et élus de la Cité, avec la volonté de construire un avenir commun dans le respect de l'identité de chacun.

En accueillant à Lyon le premier Synode national de l'Église Protestante Unie de France, en 2013, il citait Théodore MONOD qui défendait « une union des Hommes réalisée dans la différence ». Gérard COLLOMB ajoutait : « C'est un message qui, à Lyon, nous est cher car il correspond à l'idée que nous nous faisons de la ville : un espace qui incarne notre idéal d'une vie commune, où notre projet de société n'impose pas de gommer nos différences, nos singularités, en un mot notre liberté. » Je pourrais citer, à l'infini, d'innombrables discours que Gérard COLLOMB a prononcés à l'occasion d'inaugurations ou de célébrations religieuses de toutes religions.

Gérard COLLOMB aimait fréquenter les lieux de culte, notamment au moment des grandes fêtes religieuses, au nom précisément de la laïcité. J'ai évoqué Fourvière, mais il se rendait aussi à la Grande Synagogue et dans différentes synagogues de la ville, pour Kippour, au cimetière israélite de La Mouche, pour la cérémonie de commémoration de la Shoah, à la

Grande Mosquée au moment du ramadan, au Grand Temple pour le Culte de la Cité avec l'Église réformée.

Homme de culture, il savait combien la connaissance est essentielle pour surmonter les préjugés, pour permettre un véritable dialogue entre les religions et construire au quotidien la paix. C'est l'ignorance qui nourrit le racisme, l'exclusion, l'antisémitisme. C'est pourquoi sous sa direction, la Ville a toujours fait en sorte que chacune des religions ait sa place, que les citoyens de toutes confessions puissent aller à la rencontre de toutes les religions et de toutes les cultures : il a soutenu fortement, avec des subventions publiques importantes, l'Espace culturel du Christianisme à Lyon qui se trouve dans notre arrondissement, l'Institut français de Civilisation musulmane, l'Institut culturel du Judaïsme. Ces trois lieux permettent à des publics larges de se familiariser avec l'histoire, les traditions, les fêtes, la spiritualité de ces trois cultures ou religions.

Avec son adjoint à la Sécurité, Jean-Yves SÉCHERESSE, lui aussi disparu il y a seulement quelques semaines, il a lutté fermement contre les organisations d'extrême-droite porteuses de haine et de rejet qui veulent détourner le patrimoine pour se figer dans un nationalisme raciste. Notre ami, Jean-Yves SÉCHERESSE dont, Madame la Maire, vous avez rappelé l'immense culture, a été intransigeant sur ce point et nous lui en sommes très reconnaissants. À ce nationalisme raciste que je viens d'évoquer, Gérard COLLOMB et Jean-Yves SÉCHERESSE ont toujours opposé la nécessité d'une mémoire vive dont témoignent de nombreuses commémorations auxquelles ils attachaient la plus grande importance comme celles de la rafle de la rue Sainte-Catherine et celle de la déportation des Enfants d'Izieu.

D'importants monuments ont été réalisés pour rappeler la nécessité de faire vivre cette mémoire : le mémorial du génocide des Arméniens, établi place Antonin Poncet, dans l'élaboration duquel Jean-Yves SÉCHERESSE fut pleinement impliqué, et le mémorial de la Shoah en cours de réalisation, qui sera installé place Carnot, en sont les témoins.

À l'encontre des thèses extrémistes, il voyait dans le patrimoine, un moyen de préserver le bien-être des populations actuelles, pour qu'elles puissent s'inscrire dans une dynamique historique qui porte vers l'avenir. Fort de cette préoccupation, il a voulu, pour le gouvernement de notre ville, détacher le Patrimoine de la Culture pour lui donner une attention nouvelle. Ce choix majeur et nouveau a été maintenu par Monsieur DOUCET, son successeur, et je tiens à l'en remercier car c'est très important qu'il y ait un vrai adjoint délégué au Patrimoine et principalement au patrimoine détaché de la culture.

Il s'agit d'entretenir, de sauver et de sauvegarder — comme on aime le dire à Renaissance du Vieux Lyon — des bâtiments magnifiques mais aussi de donner aux habitants une fierté et le goût du beau, et de préserver un cadre de vie exceptionnel comme cela a été fait avec l'aménagement des berges de Saône, la mise en valeur des richesses architecturales, de soutenir le Vieux Lyon, à la fois quartier reconnu comme patrimoine de l'humanité par l'Unesco, et lieu de vie en ne négligeant jamais les habitants, car « Les Hommes passent avant les pierres » comme le disaient Annie et Régis NEYRET à qui nous avons rendu hommage, avant-hier.

Il y aurait beaucoup à dire encore sur l'œuvre réalisée par Gérard COLLOMB pour Lyon. Il est probable que les historiens, les urbanistes, les architectes, les sociologues, travailleront longtemps sur cette œuvre multiple. Notre groupe est fier de l'avoir soutenu et accompagné jusque dans l'adversité. Nous sommes fiers de la confiance dont il nous a honorés. Il nous a indiqué une voie, une manière de voir la ville et ses habitants, une certaine idée de la politique. Il nous laisse en héritage sa détermination pour travailler au bien commun.

Je vous en remercie.

Tristan DEBRAY : Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même, souhaitons rendre hommage à Jean-Yves SÉCHERESSE et Gérard COLLOMB, deux élus lyonnais qui nous ont quittés récemment.

Hommage à Jean-Yves SÉCHERESSE, tout d'abord, qui fut adjoint à la Sécurité et Vice-président du Grand-Lyon. Nous tenons à saluer son engagement pour notre ville, le travail qu'il a mené comme élu durant de longues années, et son investissement auprès des Lyonnais durant ses différents mandats. Homme de culture et homme cultivé, son expérience, tout comme son ouverture d'esprit, permettaient d'avoir des échanges et des débats constructifs, souvent même enrichissants, que ce soit au Conseil municipal ou en Commission. Nous adressons toutes nos condoléances à ses proches.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même, souhaitons aussi rendre hommage à Gérard COLLOMB. En tant que Lyonnais d'abord, tous les cinq, nous retenons bien sûr tout particulièrement l'action qu'il mena comme maire de Lyon durant trois mandats.

Nous saluons son immense force de travail, son engagement sincère et constant pour la Ville et la Métropole, tout comme l'amour qu'il témoigna à notre cité bimillénaire et la proximité qu'il entretenait soigneusement avec ses habitants.

On aime à dire qu'il connaissait chaque rue, parc, rive, chaque panorama de notre ville. C'est dans notre arrondissement si verdoyant et convivial, empli d'Histoire, qu'il a vécu longtemps avec sa famille.

Nous voudrions rendre hommage à l'habitant du 5<sup>e</sup>, homme d'opinion, parfois de contradiction, érudit, sensible et passionné.

Certains d'entre nous qui habitent près d'ici, le croisaient de temps en temps, en faisant leurs courses ou le temps d'une balade. Nous gardons en mémoire l'image d'un homme accessible, qui répondait toujours avec un sourire lorsqu'il était salué dans la rue.

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Laurence BUFFLIER : Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il y a trois jours, nous inaugurons le banc Annie et Régis Neyret sur les quais de Saône, l'occasion de citer le couple des défenseurs du Vieux Lyon : « Les Hommes passent avant les pierres ». Un leitmotiv pour les époux NEYRET qui me rappelle celui d'un grand maire qui vient de nous quitter, Gérard COLLOMB qui répétait inlassablement que l'humain doit passer avant l'urbain. Pas d'urbain, sans humain. À chaque discours, cette même formule revenait. Et des discours de Gérard COLLOMB, je peux vous dire que j'en ai entendus. Tellement que j'aurais pu le citer de mémoire. Je ne veux pas vous parler ici de Gérard avec mon expérience d'élue mais de Gégé, comme on l'appelait dans le milieu de la presse, ce maire bâtisseur, social et solidaire, que j'ai eu la chance de suivre durant des années alors que j'étais journaliste au Progrès.

En 2003, lorsque ma direction m'annonce que je quitte l'agence de Vénissieux pour l'agence de Lyon, c'est la joie. Je piaille d'impatience, je vais rejoindre la ville, son cœur battant, réanimé depuis peu par le nouveau maire Gérard COLLOMB et ses équipes. Je rêve de témoigner du réveil de la belle endormie. Si vous savez comme je suis fière d'avoir pu couvrir le lancement de Vélo'v — Gérard COLLOMB m'avait donné le scoop — et son déploiement, les premières voies cyclables structurantes, le classement ISO 14001 de la direction des Espaces verts. J'assistais à l'avènement du développement durable à Lyon. Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, le début des voies vertes et la création de nombreux parcs et jardins : La Garde, la Passerelle,

les Curiosités, André Malraux, Elise Rivet et la rénovation de la Visitation, puis les berges du Rhône et les rives de Saône.

Côté culture, j'ai eu la chance d'assister aux balbutiements des Nuits Sonores. Le service Culture du Progrès ne voulait pas envoyer de journaliste, pensant qu'il s'agissait d'un énième petit festoche électro. C'était un sujet qui revenait à la locale. J'ai sauté sur l'occasion pour couvrir ce que je voyais comme le futur plus gros festival électro d'Europe. Je n'étais pas loin.

Enfin, l'urbanisme avec des quartiers entiers qui ont changé de visage, qui ont rendu leurs habitants fiers d'y résider. C'était aussi un objectif de Gérard COLLOMB. Et de ce que j'ai pu suivre, le résultat est à la hauteur des ambitions qu'il avait pour la ville : Vaise, l'Industrie, l'Antiquaille, la Sarra, Debrousse, la Part-Dieu, la Confluence où le Progrès a élu domicile, aimanté par un Gérard COLLOMB qui souhaitait y créer un pôle média.

Parmi ces grandes réalisations urbanistiques, il y en avait une dont il était particulièrement fier : le Grand projet de Ville de la Duchère que j'ai couvert d'un bout à l'autre, passionnément. Je ne parle pas que des spectaculaires démolitions de barres mais des concertations et réunions publiques mouvementées, des relogements, des reconstructions, rénovations, restructurations de logements et d'écoles, de la chaufferie à bois, du repaysagement du parc du Vallon, et j'en passe. Ce qui m'a marquée c'était la foi qu'il avait dans ce projet, son ambition de déghéttoiser le quartier et de rendre les Duchérois et Duchéroises fiers et heureux de vivre à la Duch'.

Je me souviens quand il s'était engueulé avec JC Decaux qui voulait y installer des abribus au rabais « parce que de toute manière, ils allaient être sans cesse dégradés ». Gérard COLLOMB n'avait pas lâché et s'était emporté : « À chaque fois qu'ils seront cassés, vous les remplacerez. Ce quartier et ses habitants ont droit au même mobilier urbain que dans le centre, aux mêmes bordures de trottoir en granit, aux mêmes services publics. » Et bien sûr, il avait remporté la joute. C'était beau comme il défendait tous les Lyonnais.

J'adorais sa visite annuelle des grands chantiers, fin août, quand la ville était encore en vacances. Il nous conduisait d'un chantier à l'autre, en bras de chemise. Il était fier de ces forêts de grues qui symbolisaient une ville qui bouge, qui se reconstruit sur elle-même. Il venait me voir et me demandait : « Alors Laurence, qu'est-ce que vous en pensez ? C'est super, hein ? » Et ce jour où, alors que j'avais quitté Le Progrès pour me lancer dans la restauration, il avait poussé la porte de mon restaurant : « On m'a dit que vous vous étiez installée là, j'étais à côté, j'en profite pour passer. C'est super Laurence ! »

Deux ans plus tard, il m'a demandé de rentrer sur sa liste du 5<sup>e</sup> arrondissement pour les élections municipales de 2014. Bien au fait de sa politique et fière de ma ville transformée, je n'ai pas mis longtemps à lui dire un grand oui.

Gégé est alors devenu Gérard mais je n'ai jamais réussi à le tutoyer comme il me l'avait demandé. J'ai continué cette magnifique épopée lyonnaise aux côtés d'un grand maire visionnaire et humain, ce coup-ci de l'autre côté du carnet de notes. Et je peux dire que cela a été un honneur.

Merci, Gérard, pour cette aventure passionnante. Adieu Gégé, vous me manquerez comme aux nombreux journalistes qui vous ont suivi et qui m'ont glissé à l'oreille qu'ils étaient très touchés par votre décès.

Bertrand ARTIGNY : Chers collègues et chers amis, je voudrais commencer cet hommage pour Gérard COLLOMB en citant le poète libanais Khalil GIBRAN *Dans le sable et l'enclume* : « Il est un espace entre l'imagination de l'Homme et ce qu'il réalise, qui ne peut être franchi que par son ardeur. » Pour le groupe que je représente, il ne peut y avoir d'ambiguïté. Tous les hommages et témoignages partagés suite au décès de Gérard COLLOMB doivent aller directement au cœur des plus proches, épouse, enfants, petits-enfants et amis. Notre groupe

s'associe à cet hommage et souhaite rappeler que Lyon s'est profondément transformée sous les mandats de Gérard COLLOMB. Sa victoire en 2001 avait été perçue comme un réveil de Lyon. Elle résultait de la mobilisation d'une nouvelle génération d'élus qu'il avait réussi à faire travailler en équipe au-delà de leurs origines politiques.

Durant ses trois mandats, il a marqué notre ville par une volonté de rassembler tant les acteurs de la vie économique que ceux de la société civile, fondement d'un consensus à la Lyonnaise qu'il chérissait tant. « Joindre l'urbain et l'humain » était effectivement sa phrase préférée.

C'était un maire visionnaire. Il était pour les habitants du 5<sup>e</sup> aussi un voisin et pour certains un ami. On pouvait le croiser, faire ses courses et on pouvait échanger avec lui en toute simplicité, quand il se promenait avec ses filles, lors de rares moments privés avec sa famille. Il pouvait sortir de son habit de maire et nous adresser un sourire dont il avait le secret et qui montrait qu'il nous avait compris.

La disparition de Gérard COLLOMB est une immense perte pour ses amis et proches et cela a été une véritable onde de choc pour toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais. C'est une page de l'histoire de Lyon qui se tourne tant il a incarné et servi sa ville pendant près de 40 ans. Aujourd'hui, il repose au cimetière de Loyasse. Qu'il y soit en paix.

Nadine GEORGEL : Merci à toutes et tous pour ces hommages qui témoignent de la diversité d'expériences et de relations avec Gérard COLLOMB.

Je vous propose maintenant d'observer une minute de silence en mémoire de Gérard COLLOMB et Jean-Yves SÉCHERESSE.

*Minute de silence observée en hommage à M. Gérard COLLOMB et Jean-Louis SÉCHERESSE décédés dernièrement*

## **Introduction par Madame la Maire**

La période ne ménage ni nos cœurs ni nos consciences. Plus que jamais, nous avons besoin de douceur, de culture, d'émerveillement et de lien. Tout cela est au cœur de la Fête des Lumières qui débute ce soir et se poursuivra jusqu'à dimanche. Une autre célébration très symbolique — et vous l'avez mentionnée, Monsieur DURAND, Madame BUFFLIER — pour le 5<sup>e</sup> s'est achevée mardi soir, à l'Hôtel de Ville. C'était le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription du Vieux Lyon au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'égide de l'Unesco. Cet anniversaire a donné lieu à une exposition qui est toujours visible à la mairie historique du 5<sup>e</sup> : des conférences, des tables rondes et le dévoilement du banc et de la statue à la mémoire d'Annie et Régis NEYRET, sur la promenade du même nom. À cette occasion, nous avons beaucoup pensé à vous, Monsieur DURAND, et nous sommes ravis de vous retrouver ce soir.

Enfin, vous le savez, nous aimons souligner les réalisations professionnelles de nos élus d'arrondissement. Je suis donc ravie de partager la nomination de Yann CUCHERAT à la tête de l'Agence nationale du sport qui sera, il me semble, effective après les Jeux Olympiques de 2024. Yann, on est toutes et tous extrêmement fiers et ravis. Bravo à toi et félicitations.

### *Applaudissements*

Enfin, deux invitations importantes : le 12 décembre, la semaine prochaine, Sytral Mobilités organise une réunion publique sur le projet TEOL. C'est un projet important pour notre territoire. Venez nombreux et n'hésitez pas à partager le mot pour que les habitants puissent se faire un avis éclairé. C'est aux Minimes, à 18 heures 30.

Je vous invite également le mercredi 17 janvier, à partir de 18 heures 30, au musée Lugdunum, pour les vœux de nouvelle année du 5<sup>e</sup>.

## **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 novembre 2023.**

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

### **Rapport 1 - 2023-19416-MA5-160 Rapport Direct : État spécial du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon - Exercice 2023 - Décision budgétaire modificative n° 2 - transfert de crédits Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Il s'agit d'un rapport direct qui concerne une modification budgétaire pour le 5<sup>e</sup>, modification qui va intégrer le coût de la concertation que nous menons pour le projet destiné aux locaux qui jouxtent la mairie annexe, qui étaient en face de votre établissement, Madame BUFFLIER.

On porte ce projet avec Sandrine FRANCHET et Sophie HÉRITIER depuis le début du mandat. Pour rappel, il s'agit d'un projet à destination des personnes en situation de transition professionnelle, choisie ou subie, avec un focus spécifique sur la thématique transition social et écologique.

Ces 25 000 euros serviront, entre autres, à organiser une concertation assez large visant les structures publiques et privées d'accompagnement des transitions professionnelles les entreprises, les chambres consulaires, les personnes en situation de transition professionnelle choisie ou subie, les personnes et structures en nécessité de transition économique.

C'est un projet assez inédit pour la municipalité en général et encore plus pour une mairie d'arrondissement. Nous sommes heureuses de le voir avancer. C'est l'occasion de remercier Madame FRANCHET et Madame HÉRITIER pour leur engagement sur ce projet.

Laurence BUFFLIER : J'ai juste une question. Dans le tableau, je vois qu'il est écrit « Concertation ville ressources : 88 959 euros ». Je voudrais savoir à quoi cela correspond. Est-ce que ces 89 000 euros sont pour la concertation sur le lieu ressources en mairie annexe du 5<sup>e</sup> ?

Nadine GEORGEL : Je vous propose de vous faire une réponse écrite, détaillée, pour revoir exactement la structuration. Je pense que c'est le budget qui est dévolu au projet en général, et ces 25 000 euros sont spécifiquement fléchés sur la concertation, on n'a pas les ressources en interne, on va travailler avec des prestataires extérieurs. Il y a un appel d'offre pour les sélectionner. Je vous propose de vous faire un retour bien précis sur la structuration des comptes.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

**POUR : 21** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**ABSTENTIONS : 2** - Mme Laurence BUFFLIER, Mme Béatrice GAILLIOUT

**Rapport 2 - 2023-15269-CMMA5-158 : Mise en place du référent alerte éthique**  
**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Cette mise en place du référent alerte éthique, c'est la mise en œuvre d'une loi de 2022 qui reconnaît un droit d'alerte interne. Il existait préalablement un droit d'alerte externe pour des personnes extérieures à la collectivité qui seraient en situation de lanceur d'alerte, mais avec la loi du 21 mars 2022, c'est la reconnaissance d'un droit d'alerte à tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, stagiaire, membre du personnel, ancien membre du personnel, collaborateur occasionnel ou extérieur, ainsi qu'au contractant et sous-traitant de l'entité concernée par le signalement.

C'est là que se situe le changement important. C'est la protection des lanceurs d'alerte internes. Cette protection passe par la mise en place d'une référente qui n'est autre que l'inspectrice générale des services et par un dispositif qui assure également la stricte confidentialité du lanceur d'alerte.

Vous avez le détail de la mise en œuvre de ces mesures.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 3 - 2023-17127-CMMA5-159 : Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Il s'agit de la mise en œuvre d'une loi de 2005 qui consiste à rendre les contenus et les services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire s'assurer que les contenus numériques puissent avoir une synthèse vocale, une page en braille, un affichage adapté.

C'est une politique clairement affirmée et qui rentre dans notre approche générale de la prise en compte du handicap dans l'accès aux services publics. En parallèle, il est important aussi de mentionner la volonté de la municipalité de maintenir des alternatives non numériques pour que le numérique soit accessible à qui le souhaite et qui est familier avec ce mode de communication, mais c'est aussi important de lutter contre la fracture numérique.

J'en profite pour mentionner une expérimentation qui va avoir lieu à la mairie du 5<sup>e</sup> dont on est très, très fiers. Il s'agit de la mise en place d'un écrivain public qui est un accompagnant pour lutter contre le non-recours aux droits et qui peut justement, être une ressource en cas de difficultés face au numérique.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 4 - 2023-17185-CMMA5-141 : Approbation et autorisation de signature de la convention relative au PEDT portant mention de l'organisation périscolaire et du plan mercredi 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône**  
**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Cette délibération est relative à la convention avec le Projet éducatif concernant la semaine périscolaire de nos élèves des écoles élémentaires et maternelles, et du plan mercredi.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de la convention qui fixe l'organisation des temps de l'enfant sur la semaine avec le maintien de la semaine de 4 jours ainsi que les modalités d'organisation des activités périscolaires. Tout cela pour une durée de 3 ans afin de rester en cohérence avec le PEL 2021-2026

La Ville réaffirme l'importance qu'elle accorde à tous les temps de l'enfant en renforçant la vocation éducative et émancipatrice du temps périscolaire en complémentarité du temps scolaire ; en permettant à davantage d'enfants d'y participer, inclusion et lutte contre les inégalités ; en impliquant davantage les familles dans l'école.

Il y aura dans le même temps une valorisation et une montée en qualification des accueils de loisirs.

D'une part, la structuration de la filière animation avec une création, par étape, d'une filière professionnelle de l'animation. En 2021, avaient été créés de 75 postes de directeurs d'accueils de loisirs (DAL). En 2023, 15 postes d'animateurs adjoints aux DAL ont été créés, principalement dans les écoles REP et REP+ et dans les écoles accueillant des effectifs particulièrement importants en périscolaire.

La Ville de Lyon poursuivra, en 2024, ses efforts pour la création et le déploiement de postes permanents d'animateurs, pour favoriser un meilleur accompagnement des 1 500 enfants notifiés par la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées. En plus du rôle des équipes médico-sociales, depuis 2022, la Ville affecte des animateurs spécialisés pour les classes ULIS en accompagnement collectif mais aussi individuel, lorsqu'il est nécessaire, sur la pause méridienne en particulier.

La Ville s'engage à renforcer les moyens pour une bonne inclusion avec ces moyens.

Une proposition pour le périscolaire du soir rénové pour la rentrée 2024 est encore en discussion. Ce sera voté au conseil municipal de mars.

Depuis 2021, diverses concertations expriment un souhait de simplification et de souplesse entre temps scolaire et familial, ainsi qu'une exigence éducative au service des enfants. La Ville de Lyon souhaite donc proposer un temps périscolaire du soir plus qualitatif à la rentrée 2024 tout en conservant la même amplitude horaire de 16 h 45 à 18 h 30.

La Ville de Lyon travaille donc à des temps de transition nécessaires à la journée de l'enfant, à des contenus pédagogiques enrichis, et à une meilleure relation des familles avec les équipes d'animations périscolaires. Ces nouvelles modalités seront précisées dans une délibération lors du conseil municipal de mars 2024.

Vu le Projet éducatif de Lyon 2021-2026, il vous est proposé Mesdames et Messieurs d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 22** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1** - M. Tristan DEBRAY

#### **Rapport 5 - 2023-17177-CMMA5-142 : Projet Éducatif de Lyon - Attributions des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes année 2024**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Il s'agit toujours du PEL et du financement des classes découvertes dont vous connaissez tous les bienfaits :

- vivre la classe différemment, l'autonomie, le vivre ensemble
- découverte d'un milieu autre que celui où il vit
- approche plus transversale des apprentissages, expérimentation, la manipulation.

Les classes découvertes sont des séjours de 3 à 5 jours dits « libres ».

La Ville subventionne une partie de ces projets en fonction du quotient de chacune des écoles. 69 classes de cycle 2 et 52 classes de cycle 3, soit 3 000 enfants en bénéficient cette année, pour un budget total de 307 000 euros.

Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, trois écoles vont en bénéficier : Gerson, Fulchiron et Joliot-Curie.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

#### **Rapport 6 - 2023-14004-CMMA5-149 : Collecte des déchets des marchés forains - Approbation de deux conventions avec la Métropole de Lyon**

## Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit d'une loi qui va concerner la collecte des déchets des marchés.

Une nouvelle législation nationale impose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le tri à la source des déchets des marchés. Je précise qu'actuellement, les déchets des marchés ne sont pas du tout triés. Ils sont collectés en lots complets et incinérés. C'est quand même du gâchis. Les déchets végétaux sont avec tout le reste. Il y a des progrès à faire et je trouve que cette loi arrive à point.

Des discussions ont commencé depuis environ 6 mois avec les forains car cela modifie clairement leurs habitudes. Un temps de transition sera prévu jusqu'en juin 2024 pour qu'ils puissent s'adapter et prendre de nouvelles habitudes.

Tout est en train de se finaliser entre la Ville de Lyon, la Métropole et les prestataires. Une communication a été mise en place pour aider les forains, ainsi que des moyens d'informations. Les mairies seront des intermédiaires pour faciliter cette communication.

La Métropole a ainsi indiqué à l'ensemble des communes qu'elles exerceront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence en matière de gestion des déchets des marchés forains et devront mettre en place des mesures de diminution et de tri de ces déchets

La Ville de Lyon propose de mettre en place deux dispositifs distincts en fonction de la taille des marchés :

- Pour les marchés qui rassemblent en moyenne plus de 15 commerçants (Ménival et Point du Jour, soit 2 tenues hebdomadaires), il est proposé de poursuivre la collecte et le traitement des déchets, et de confier à la Métropole, par convention, cette collecte et ce traitement mais avec des aménagements. Ces marchés sont qualifiés de « collectés » ou « à tri » « où je trie ». Les forains qui ne joueraient pas le jeu et qui laisseraient un emplacement qui nécessiterait une intervention, seraient facturés ;
- Pour les marchés de moins de 15 commerçants (Castors, rue des Anges, Commette, César Geoffroy, soit 5 tenues hebdomadaires), les commerçants emporteront leurs déchets (marchés « à emport » ou « non collectés ») et en assureront la gestion. Il est vrai que ce n'est pas une mince opération. La Ville de Lyon les accompagnera pour faciliter ce tri. Il y aura aussi des dispositifs de glanage, de consigne, de dons, etc. qui les aideront à faire en sorte qu'ils n'aient pas trop de difficultés à traiter leurs propres déchets.

La convention prévoit un coût égal à celui de 2022, soit 804 656 euros. La Ville de Lyon prendra en charge un éventuel surcoût.

La Métropole ne s'occupera plus de la collecte, ce sont les forains qui devront s'en charger. La Métropole rétrocédera à la Ville de Lyon la somme qu'elle dépensait pour ce travail. La Ville de Lyon l'utilisera pour soutenir les forains par différentes actions, opérations, moyens pour les aider.

Pendant les 6 mois de transition, la Métropole mettra tout en œuvre pour que la place reste propre. La Ville de Lyon et la Mairie du 5<sup>e</sup> seront engagées dans la communication.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

[Laurence BUFFLIER](#) : Pourquoi on ne les passe pas tous en marché propre ? Il y a de très gros abus sur les très gros marchés, alors que les petits marchés sont un peu plus respectueux. Il y a beaucoup de producteurs qui repartent avec leurs contenants. Ce sont les gros marchés comme Saint-Antoine qui devraient passer en marchés propres.

Pierre GAIDIOZ : Sandrine FRANCHET a peut-être une information, mais je pense que c'est la loi qui nous impose de procéder de cette façon. Je suis d'accord avec vous qu'il y a eu quelques abus. Je ne vais pas revenir dessus. Certains forains ne jouent pas le jeu. C'est vrai qu'il faudra y veiller. La Ville de Lyon sera chargée de veiller à cela.

Néanmoins, concernant la distinction entre les deux types de marchés, je pense que c'est la loi qui l'impose à la Ville ou à la Métropole.

Sandrine FRANCHET : J'avoue que je n'ai pas regardé spécifiquement le texte de la loi. Je ne sais donc pas si cette distinction est du fait de la loi ou si c'est plutôt un choix, à mon avis, de la Ville de Lyon pour assurer la mise en application de ce tri à la source des déchets du marché. Je pense que l'idée, c'est qu'il y a beaucoup de débit, donc potentiellement beaucoup de déchets sur les plus gros marchés. J'imagine que pour faciliter l'adoption de ces nouvelles habitudes par les forains, cela a été décidé de cette façon. J'avoue que je n'ai pas plus de détails sur ce choix de moins de 15, plus de 15 forains.

Je pense que c'est une organisation intermédiaire, on va dire, entre la situation actuelle où les forains ne s'occupent pas du tout de la gestion de leurs déchets et le moment où ils vont commencer par trier sur place. Cela leur demandera quand même une adaptation. Ce sont eux qui devront mettre sur les points de collecte du marché et trier selon les types de déchets. Je crois qu'il y a des déchets carnés qu'ils doivent traiter eux-mêmes.

Laurence BUFFLIER : Qui va piano, va sano.

Pierre GAIDIOZ : Tout en respectant l'horaire final du marché. Ce sont donc des contraintes supplémentaires.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

**POUR : 21** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

**ABSTENTIONS : 2** - Mme Myriam BENCHARAA, Mme Anne PROST

**Rapport 7 - 2023-17212-CMMA5-145 : Lyon 5<sup>e</sup> - Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération n° D\_23\_0091 relative à la convention d'ouverture au public de l'Esplanade de Fourvière**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération tout à fait primordiale, porte sur la rectification d'une erreur lors d'une délibération qu'on avait votée le 11 mai. Cette délibération du 11 mai concernait la convention d'ouverture au public de l'esplanade de Fourvière. Nous avons approuvé la résiliation amiable du bail emphytéotique et la conclusion d'une nouvelle convention moyennant une participation financière de la Ville de Lyon à hauteur de 100 000 euros par an, complétée par un droit d'entrée de 150 000 euros.

Nous allons être précis. L'article 5 de la délibération du 11 mai prévoyait que le droit d'entrée de la participation et la participation financière annuelle de cette convention seraient pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 2145, fonction 823

de l'opération TOILPU du programme ETIPUB 3. Cette dernière mention doit être corrigée pour rectifier l'intitulé du compte imputé. Dorénavant, il faut donc lire « Imputés à la nature comptable 65-748, fonction 13 ». Le reste de la phrase ne change pas.

C'est cette rectification que permet la présente délibération, et pour laquelle je vous demande, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 8 - 2023-17204-CMMA5-153 : Approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Là, c'est la même chose. Il s'agit d'une délibération additionnelle à une précédente délibération, toujours votée le 11 mai dernier. Cette délibération porte sur la modification et l'ajout de 4 tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins. Nous avons déjà approuvé la grille de tarifs en mai. Je ne vais pas m'étendre davantage. Vous trouverez les ajouts et les modifications dans votre dossier de séance. Je ne vais pas non plus vous brosser un aperçu de la programmation en cours. Ce n'est pas notre arrondissement, mais je vais à nouveau vous encourager à la curiosité et à aller vous-même découvrir cette programmation.

Concernant cette délibération, je vais peut-être simplement souligner que le Théâtre des Célestins désire maintenant ouvrir le tarif appliqué aux professionnels de la culture, à toutes les écoles de théâtre. Je me félicite au passage parce que cela ne concerne pas directement les élèves de l'ENSATT et du Conservatoire qui bénéficient déjà d'un tarif, mais c'est une bonne nouvelle.

Plus généralement, je me réjouis que la tarification continue à œuvrer pour une culture accessible au plus grand nombre et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 9 - 2023-17121-CMMA5-147 : Attribution de trois subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 » pour un montant total de 174 000 €, financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme 00005 - Approbation d'une convention d'investissement**

**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Mesdames, Messieurs, chers élus, chers collègues, bonsoir.

La 4° Convention Patrimoine Ville/État rappelle l'engagement conjoint des parties dans la sauvegarde des biens composant le patrimoine classé d'exception qui fait la richesse du territoire lyonnais.

Trois subventions pour un montant total de 174 000 euros vous sont proposées dans le cadre de cette délibération :

- 160 000 euros à la Métropole de Lyon pour le projet de restauration du monument équestre Louis XIV de François-Frédéric LEMOT, place Bellecour ;
- 9 000 euros à la Fondation ARHM (Association du Rhône pour l'Hygiène Mentale) pour le projet de restauration du tableau *L'Apothéose de saint Jean de Dieu*, dans l'ancienne sacristie de l'hôpital éponyme, avec la participation de la Fondation Saint-Irénée ;
- 5 000 euros à l'association ECCLY (Espace Culturel du Christianisme à Lyon) dont Jean-Dominique DURAND a parlé tout à l'heure, pour le projet d'étude préalable à la restauration de *La Cène* de Louis JANMOT, grande fresque située dans la chapelle de l'Antiquaille.

Trois subventions réunies dans cette délibération mais aussi trois dimensions de l'Histoire, entre patrimoine, art et spiritualité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 10 - 2023-17119-CMMA5-152 : Approbation d'un contrat de fouilles entre la Ville de Lyon-Service archéologique municipal et la Société MI LY7 pour la réalisation d'une fouille archéologique au 29 rue Saint Jean, 69005 Lyon**

**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Je vous propose l'approbation d'un contrat de fouilles entre le Service archéologique de la Ville de Lyon et la Société MI LY7 pour la réalisation d'une fouille préventive dans la Maison Le Viste du 29, rue Saint-Jean, inscrite au titre des monuments historiques dans le but de préciser la chronologie du bâti.

Cela rappelle la phrase de tout à l'heure, mais à une autre époque quand « l'humain s'inscrivait aussi dans l'urbain » à l'époque du Haut Moyen-âge et de la Renaissance. C'est un petit clin d'œil à Gérard COLLOMB.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

#### **Rapport 11 - 2023-17188-CMMA5-154 : Orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon** **Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

La présente délibération concerne les orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon dont les fonds remontent du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, sur plus de 17 kilomètres linéaires de rayonnages.

Or la forme des archives évolue avec l'usage du numérique, le volume et la complexité des documents et données produits. Ces facteurs font de l'archivage une réalité à prendre en compte très tôt dans le cycle de vie des informations produites par la Ville, pour améliorer et renouveler notre vision du passé et accéder *in situ* à l'histoire de Lyon, d'autant que certains se trouvent en difficulté face au numérique, voire face à l'écrit.

Ces raisons ont conduit les Archives municipales de Lyon (AML) à adopter et renforcer leur offre de services initiale aux nouveaux besoins au nombre desquels l'accueil, les services en ligne, la prise en charge du handicap et de la transition écologique du bâtiment, aux conditions opérationnelles des archives qui sont le garant de notre mémoire collective.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

#### **Rapport 12 - 2023-17147-CMMA5-143 : Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 253,15 euros HT.** **Rapporteur : Sophia POPPOFF**

Cette délibération propose une gratuité partielle pour certaines associations — le Conservatoire et la MJC du Vieux Lyon pour ce qui concerne notre arrondissement — pour l'utilisation de certains lieux municipaux, y compris les salles du Palais de Bondy. Le montant total est d'un peu plus de 25 000 euros.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 13 - 2023-17130-CMMA5-144 : Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et relatif à la prolongation de la mise à disposition de 6 appartements sis 25 avenue de Ménival et 231 avenue Barthélémy Buyer, dans le cadre du dispositif « Zéro enfant à la rue » - EI 05010 et 05014**  
**Rapporteur : Sophia POPPOFF**

Avec cette délibération, il s'agit de prolonger la mise à disposition de 6 appartements au profit du Foyer de Notre-Dame des Sans-Abri, dans le cadre du dispositif « Zéro enfant à la rue ». Ce sont des appartements qui se situent au 25, avenue de Ménival et au 231, avenue Barthélemy Buyer

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 14- 2023-17174-CMMA5-146 : Projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale à Habitat et Humanisme d'un bail à réhabilitation pour le bien sis 40 rue de la Favorite à Lyon 5<sup>e</sup>**  
**Rapporteur : Sophia POPPOFF**

Avec cette délibération, c'est un nouveau projet qui avance. Il s'agit d'approuver le fait qu'on fasse un bail à réhabilitation avec Habitat et Humanisme, sur l'ancien bâtiment du CCAS qui se situe au 40, rue de la Favorite, afin de créer 9 logements à loyer très modéré. Ils seront financés en PLAI. C'est un projet qui fait écho à la Maison des Amis du monde qui est un centre d'hébergement qui se situe sur la même parcelle, mais du côté de la rue Benoist Mary.

Avec cette action, la Ville, de façon très concrète, mobilise son patrimoine vacant, celui du CCAS en l'occurrence, pour permettre la création de logement social dans notre arrondissement.

Très concrètement, il s'agit d'approuver la conclusion d'un bail à réhabilitation.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 15 - 2023-17676-CMMA5-155 : Programmation au titre de l'exercice 2023 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**  
**Rapporteur : Sophia POPPOFF**

Avec cette délibération, il s'agit d'acter les cofinancements de certains postes des missions territoriales comme la mission Duchère ou la mission Entrée Est, avec l'ANRU, l'ANCT et la Métropole. Pour le 5<sup>e</sup>, nous sommes concernés par un des nombreux postes qui sont proposés au cofinancement. Il s'agit du poste de chargé de projet territorial qui est placé à la mission Duchère et qui se partage entre notre territoire, le 5<sup>e</sup> arrondissement et celui du 9<sup>e</sup>.

Il s'agit aussi de valider le fait que certaines actions qui sont sous maîtrise d'ouvrage de la Ville pour cet ensemble de partenaires soient réalisées, comme les enquêtes Écoute-habitants.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 16 - 2023-17170-CMMA5-157 : Plan Handicap de la Ville de Lyon 2023-2026**  
**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Je ne vais pas présenter le plan handicap parce que vous l'avez tous lu. Il y a 5 axes principaux. Il y a une centaine d'objectifs. Ce qu'il est important de noter, c'est que ce plan handicap a été également élaboré en concertation avec les personnes qui assistent, participent à la Commission Communale d'Accessibilité sur laquelle je reviendrai tout de suite après.

La loi nous l'impose, mais c'est aussi une volonté de la Mairie de Lyon, de travailler sur une approche universelle — c'est le terme qui est souvent utilisé — du handicap. Je vais citer quelques exemples pour pouvoir illustrer ce propos. C'est aussi surtout pour sortir du handicap ou plutôt du paternalisme, et surtout de l'approche médicale dans lequel on enferme un peu trop souvent, selon mon point de vue, les personnes qui portent un handicap.

Je vais citer quelques objectifs parce que cela me paraît important de bien les avoir en tête. Le premier axe, c'est réduire la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon. Le terme est bien entendu approprié. Vous savez que la loi de 2005 a imposé à l'ensemble des collectivités territoriales de rendre accessible l'ensemble de leurs équipements recevant du public. Il s'est avéré qu'à l'échelon national, en tout cas, à partir de 2014, les communes n'étaient pas au rendez-vous. Une loi de 2015 a mis en place un Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée qui disait qu'il fallait absolument que pour 2024, on puisse avoir 100 % des ERP qui soient accessibles.

La crise COVID est arrivée et tout le monde a pris beaucoup de retard, nous aussi d'ailleurs. Ce qui fait qu'en 2020, nous étions à 11 %. Aujourd'hui, nous sommes essentiellement à 19 % sur la ville de Lyon. Je dois avoir un rendez-vous bientôt avec les services de façon à voir ce qui a été fait au niveau de l'arrondissement.

Ce qui est important de noter, c'est que la Ville de Lyon va doubler son budget pour l'accessibilité, et va multiplier par cinq le nombre de personnes qui travaillent sur ce dossier. On aura 5 postes au lieu d'un, et on va passer sur un budget à 16 millions d'euros au lieu de 8 millions. On met le paquet — excusez-moi l'expression — pour au moins arriver, sur un certain nombre d'ERP les plus sensibles, à avoir 50 % de réalisation d'ici la fin du mandat, toujours en collaboration avec la Commission Communale Accessibilité qui travaille beaucoup sur le sujet. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Il y a un objectif important — cela a été cité par Madame la Maire — qui est la mise en accessibilité numérique. Je crois que cela a été dit tout là, tout à l'heure, c'est un véritable enjeu, notamment pour les personnes malvoyantes ou aveugles. Aujourd'hui, on est dans une civilisation du numérique. On transmet énormément d'informations par des ordinateurs, des téléphones, et des personnes qui sont porteuses d'un handicap visuel ne sont pas en capacité, et nous le font dire, d'ailleurs, de pouvoir prendre connaissance des documents. Un gros travail se fait là-dessus. Là aussi, on met les moyens.

Un point qui est important, c'est la question de l'accueil des enfants à l'école. Aujourd'hui, vous savez que la MDPH notifie un certain nombre de recommandations pour les enfants qui portent un handicap et notamment la possibilité de bénéficier d'une AESH. Il y a l'Éducation nationale qui s'occupe des enfants qui portent un handicap pendant les cours, pendant les heures scolaires. Puis il y a le temps périscolaire. Là, c'est pris en charge par la Ville. Il y aura un nombre renforcé d'animateurs assez conséquent, et un budget associé qui suivra de façon à permettre aux enfants qui sont porteurs d'un handicap, d'avoir aussi un accompagnement hors du temps scolaire. C'est extrêmement important pour l'intégration au sein de l'école. Je voulais vous dire aussi que concernant les AESH, il y a une collaboration qui se fait aussi avec l'Éducation nationale, pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait une continuité entre les périodes scolaires et les temps hors scolaires.

Je ne vais pas revenir sur la sanctuarisation des trottoirs au bénéfice de tous les piétons. Vous savez notre attachement au développement des mobilités actives, et notamment pour les personnes en situation de handicap, mais pas que.

Il y a toutes les activités sportives, culturelles, événementielles, les lieux de culte également, sur lesquels nous travaillons beaucoup. Sur le sport, vous savez également que nous travaillons beaucoup de façon à permettre aux clubs de sport de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap.

Il y a aussi un point important que je voudrais signaler parmi les objectifs parce qu'on en parle peu et c'est quasiment tabou. C'est la question de la sexualité des personnes en situation de handicap, ainsi que la question des parents qui sont en situation de handicap. C'est un axe très important qu'on veut développer. Pour la Ville de Lyon, il n'y a pas de tabou en la matière.

Tout à l'heure, je reviendrai sur la composition de la Commission Communale Accessibilité qu'on a renforcée, à qui on a donné également des droits supplémentaires.

Enfin, il faut absolument que la question du handicap soit visible sur le territoire. Il y aura une mise en visibilité des personnes qui ont été vertueuses pour les personnes en situation de handicap. Puis, je n'oublie pas naturellement tous les pairs-aidants parce qu'on parle beaucoup des personnes en situation de handicap mais ces personnes en situation de handicap ne vivent pas toutes seules, elles ont un pair-aidant : un mari, une épouse, des enfants, des parents, etc. Là aussi, un gros travail est fait.

Je ne vais pas forcément aller plus loin, mais je voulais vous citer ces éléments qui me semblent importants, de façon à ce que l'on ait une approche universelle du handicap au niveau de la Ville de Lyon. C'est ambitieux, les mesures sont pragmatiques et nous espérons naturellement pouvoir les accomplir d'ici la fin de ce mandat.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

[Nadine GEORGEL](#) : Merci, Monsieur ARTIGNY, pour la présentation d'un rapport qui nous tient particulièrement à cœur.

[Philippe-Henri CARRY](#) : Pour compléter et remercier Bertrand ARTIGNY sur le sujet, je rappelle la délibération précédente sur l'accès, la prise en charge du handicap et l'inclusivité de toutes les personnes qui se trouvent, quelle que soit leur situation physique et mentale, aux Archives municipales de Lyon, et je trouve cela merveilleux.

[Nadine GEORGEL](#) : Nous aussi.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Rapport 17 - 2023-17170-CMMA5-157 : Rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon 2021-2023**  
**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Je ne vais pas tout vous lire parce que vous l'avez également. Cette Commission Communale d'Accessibilité est excessivement importante, et vous le savez, parce qu'y participent des associations de personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap, y participent aussi les adjoints des mairies de l'arrondissement — donc, j'y participe également — puis, il y a aussi des adjoints de la mairie centrale. Parce que comme vous avez pu le voir dans ce

rapport, il y a beaucoup d'activités qui relèvent de la culture, du sport, de l'urbanisme, etc. Je ne vais pas revenir dessus.

Ce qui est assez important d'avoir en tête, c'est que cette Commission Communale Accessibilité, on a souhaité l'élargir et la renforcer, c'est-à-dire qu'il y aura un vice-président qui sera une personne issue des associations et qui, aux côtés de Laurent BOSETTI, participera à l'organisation de cette Commission Communale Accessibilité. Pour nous, il est important que ce ne soit pas que des élus qui soient en charge de l'organisation et de la gestion de ces commissions.

Il y a à la fois, des commissions plénières, vous avez pu le voir, auxquelles les élus participent, et il y a des commissions thématiques. On a d'ailleurs souhaité que dans ces commissions thématiques n'y participent que des personnes en situation de handicap, et pas d'élus. C'est-à-dire qu'il faut laisser la parole libre. On a créé différents groupes de travail de façon à permettre la richesse. Je vais parler pour mon cas personnel. J'avais demandé que pour la commission sportive qui est une commission qui a été créée récemment, il y ait des élus qui puissent être présents. En fait, les arguments qui m'ont été apportés, c'est que pour qu'il y ait une parole libre des personnes en situation de handicap sur la question du sport, il fallait que ce ne soit pas bridé par une espèce d'orientation politique ou des limites budgétaires. J'ai donc accepté ne pas participer à cette commission thématique mais je participe aux commissions plénières de façon à écouter ce qui se dit. Effectivement, c'est assez riche, notamment pour le sport et pour les autres groupes de travail. Vous avez pu le constater.

Il y aura un vice-président issu des associations qui viendra travailler avec Laurent BOSETTI. Il était important pour nous que cette Commission Communale Accessibilité, notamment la plénière, ne soit pas gérée essentiellement par des gens qui ne sont pas totalement impliqués ou en tout cas impactés par le handicap. C'était quelque chose de fondamental.

On a aussi augmenté le nombre de commissions. Vous avez vu qu'il y avait 4 commissions. On en a rajouté une cinquième. Il y a les ERP, Il y avait l'espace public qui était connu, il y a eu le travail numérique, puis le sport qui s'est rajouté. Il y en aura une dernière qui va être rajoutée d'ici quelques temps, concernant l'enfance. C'est important, je l'ai souligné tout à l'heure, sur le Plan handicap de la Ville. Si on veut des adultes qui participent pleinement à la vie de la société, au sens large du terme, il faut commencer à s'occuper également, très tôt, de l'enfance handicapée avec les pairs-aidants et leur famille. Je ne vais pas revenir là-dessus. Je vous laisserai lire le rapport parce qu'il est très bien rédigé, très intéressant et très complet.

Je voudrais quand même vous dire qu'hier, j'ai participé au conseil d'arrondissement des enfants, et j'ai été particulièrement sensibilisé par ces enfants qui voulaient mettre en place une Fête de la solidarité, et poser des questions sur la question du handicap. C'était très intéressant. Ce que j'ai beaucoup aimé, c'est que ces enfants de CM1 et CM2 n'ont pas parlé de journée de l'handicap. C'est-à-dire que pour eux, ce qui est important dans le handicap, c'est la solidarité, c'est-à-dire le lien social qu'il peut y avoir entre les personnes valides et les personnes en situation de handicap. J'ai particulièrement été séduit par cette approche. Ce qui m'a beaucoup plu, c'est qu'ils n'ont pas voulu parler de la journée du handicap, de la journée de la solidarité. Ils l'ont appelé la Fête de la solidarité. Pour moi, c'est quand même une démarche très intéressante. C'est que plutôt que d'avoir une journée qui montre les difficultés des uns et des autres, on en fait une fête, c'est-à-dire qu'il y a un côté festif de façon à mettre dans une même dynamique festive, les enfants ou les adultes qui sont valides ou qui ne pensent pas avoir un handicap, et ceux qui portent un handicap. J'ai été très séduit par cette proposition et je me suis engagé auprès des enfants d'essayer de l'organiser avec Sophia, avec Richard aussi, d'ici le mois de mai ou juin. On vous tiendra au courant de cette démarche. Naturellement, on y associera les clubs sportifs, les associations culturelles. On verra comment on va pouvoir l'organiser, mais je tiens absolument à conserver cette idée de fête de la solidarité qui a été exprimée, hier, au conseil des enfants. Je suis sorti de mon cadre mais je tenais à le dire parce que c'est quand même lié aux objectifs que se fixe la Mairie de Lyon en la matière.

Nadine GEORGEL : Juste un complément, hors cadre. En fait, ce projet de Fête de la solidarité, c'est un projet qui a été voté par le conseil d'arrondissement des enfants, en fin d'année dernière, lors de leur dernière séance. Les enfants ont proposé, par groupe, des projets qui ont été soumis au vote et cela faisait partie des deux projets finalistes. C'est vraiment un projet qui s'inscrit dans la durée et qui, évidemment, verra sa réalisation.

## **ADOPTÉ**

**POUR : 23** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **Rapport 18 - 2023-17192-CMMA5-148 : Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public 2024** **Rapporteur : Sandrine FRANCHET**

On termine avec deux délibérations techniques. La première a pour objet la définition des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les fonds de commerce et les activités de commerces ambulants et temporaires, en 2024. L'année dernière, fin novembre, on avait déjà voté une délibération similaire. Comme l'année dernière, on propose une hausse de 3 % pour les tarifs liés aux fonds de commerce, et un maintien des tarifs antérieurs pour les activités de type fêtes foraines, commerces ambulants, animations commerciales.

Dans le texte de la délibération, vous trouverez le détail des différents tarifs. Il y en a un certain nombre. Il y a 4 tarifs différenciés en fonction des zones géographiques :

- La zone 1 concernant l'hypercentre et le périmètre UNESCO ;
- La zone 4 concernant les quartiers plus résidentiels, avec essentiellement des commerces de proximité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande un vote favorable.

Yann CUCHERAT : On avait prévu, un peu comme on l'avait fait avec Jean-Yves SÉCHERESSE, pendant le conseil municipal, de prendre part au vote et ne pas forcément intervenir sur les débats, dans la continuité de l'hommage qu'on voulait rendre à Gérard COLLOMB. Je vous remercie, toutes et tous, pour les hommages touchants que vous avez pu lui rendre. Pour autant, l'hommage n'aurait pas été total si je ne prenais pas la parole sur cette délibération, parce qu'il n'aurait pas été content, Gérard, que je n'intervienne pas à ce moment-là.

En hommage à ce qu'il nous a appris, de ce qu'on a compris qu'il voulait qu'on porte pour lui, j'ai bien compris qu'il allait y avoir une augmentation de 3 % pour les fonds de commerce, à l'instar de ce qui avait été fait, l'année dernière. Cependant, je voudrais rappeler que le monde économique a subi un certain nombre de difficultés, ces dernières années, notamment en lien avec les manifestations et les dégradations constantes, en lien avec une conjoncture dégradée liée au COVID, à la sortie de la pandémie qui a été difficile, la guerre en Ukraine qui a engendré aussi des inflations conséquentes.

J'ai déjà remis en question, à plusieurs reprises, la manière dont les finances de cette ville sont gérées. Je ne vous fais pas injures, Madame la Maire, parce que vous n'avez pas beaucoup de moyens, on ne vous en donne pas, et vous gérez très bien le peu que vous avez, mais à l'échelle municipale, nous considérons que ce n'est pas le cas. L'augmentation des impôts et de la taxe foncière en a été un révélateur, même si ce n'était pas suffisant. Du coup, nous considérons que c'est le monde économique qui va encore en pâtir, une fois de plus, alors qu'ils sont aujourd'hui, en proie à un certain nombre de difficultés, nos restaurateurs, nos commerçants, notamment. Nous allons évidemment voter contre cette délibération ainsi que pour celle qui suit, avec l'augmentation des droits de place pour les marchés. Je vous remercie.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 19** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

**CONTRE : 4** - Mme Myriam BENCHARAA, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Anne PROST

#### **Rapport 19 - 2023-17193-CMMA5-150 : Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2024**

**Rapporteur : Sandrine FRANCHET**

Cette délibération définit les droits des places de marché pour 2024. De la même manière qu'en 2022, après une pause qui avait eu lieu quand même en 2020 et 2021, on vous propose une hausse de 2 % pour le tarif abonné, une hausse de 2 % du tarif journalier par mètre linéaire, pour les commerçants au rappel. Pour les droits d'électricité, une hausse 2 %. Pour rappel, cela avait été une hausse plus importante, en 2022, de 15 % pour faire face à la hausse de la facture énergétique. Là, on revient à une hausse nettement moindre.

Vous trouverez, dans le tableau compris dans la délibération, le détail des tarifs selon les types de marché : alimentaires, manufacturés, livres, et les jours de tenue.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous demande un vote favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 19** - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

**CONTRE : 4** - Mme Myriam BENCHARAA, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Anne PROST

Nadine GEORGEL : Avant de clôturer cette séance et vous inviter à passer dans la salle d'à côté, pour partager un verre du souvenir, je remercie Madame BUFFLIER, car grâce à sa sagacité, il est mis en évidence des erreurs de report dans le tableau du rapport direct. Nous vous le re-présenterons au prochain CA, avec l'explication adéquate. Les 25 000 notamment, ne sont pas une dépense mais une recette, entre autres. Merci pour votre vigilance.

J'en profite aussi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

*Applaudissements*

Jean-Dominique DURAND : Madame la Maire, souhaitez-nous de bonnes fêtes de décembre, d'abord. Il y a la fête du 8 décembre avant les fêtes de fin d'année.

Nadine GEORGEL : Tout à fait. Je l'avais déjà mentionné en introduction, pour vous inviter à aller vous nourrir de cette belle lumière dont on a bien besoin.

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 20 heures 12.**